

Bon à tirer

MINISTÈRE DE AGRICULTURE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHARGE DE LA VALORISATION DE LA RURALITÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 24 Mai 2023
Appel d'offres : AOO-01/PAPG1/2023
Nom du projet : CONSTRUCTION/RÉHABILITATION DES ÉCOLES PRIMAIRES
Source de financement : Prêt de la BAD N° 2000200001902

1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture de la Sécurité Alimentaire chargé de la Valorisation de la Ruralité représenté par la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des écoles primaires dans les provinces du Haut Ogooué et de l'Ogooué Lolo.

dessous contre paiement au Trésor Public, d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant est de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics du 21 juillet 2021. Le paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en quatre (4) lots suivants :

- Lot n°1 : Réhabilitation de 3 postes de santé à Odjouma, Kabala, et Mbabiri ;
- Lot n°2 : Réhabilitation de 2 postes de santé à Andjogo et Ayanbo ;
- Lot n°3 : Réhabilitation de 2 postes de santé à Midouma et à Mouila Pouvi ;
- Lot n°4 : Construction d'un poste de santé à Tsengué Moupinda.

Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1)
1er étage de l'immeuble de l'Agence Nationale des bourses du Gabon à oloumi (ex ministère de la planification)
BP : 551 Libreville /Gabon - Téléphone : (+241) 061 00 38 80
Courriel : papg1gabonbad@gmail.com

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidates ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus deux lots.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 23 juin 2023 à 10 heures et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent 2% du montant TTC de l'Offre.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

À compter de cette date, ces offres resteront valables cent vingt (120) jours.

4. CRITÈRES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 23 juin 2023 à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet PAPG1 sise au 1er étage de l'immeuble de l'ANBG à oloumi (ex. ministère de la planification).

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Coordonnateur du PAPG 1



Gaël BOUNANG NDEMBE